

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RIVALUTAZIONI DI UPARAZIONI STRADALI  
CUFINANZIATI IN U QUATRU DI U PIANU ECCIZZIUNALI  
D'INVISTIMENTI (PEI)**

**REEVALUATIONS D'OPÉRATIONS ROUTIÈRES  
COFINANCÉES AU TITRE DU PLAN EXCEPTIONNEL  
D'INVESTISSEMENT (PEI)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Compte tenu de l'arrivée à échéance du Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI), il ne sera plus possible de programmer de nouvelles opérations après 2020 dans ce cadre.

La réunion du COREPA prévue à la fin de l'année 2020 sera ainsi consacrée à d'ultimes programmations d'opérations PEI avec la mention « sous réserve d'un financement possible sur les Retraits d'Engagements Juridiques et Budgétaires (REJB) ».

Les REJB sont une enveloppe de crédits PEI alimentée par les reliquats libérés par des opérations réalisées pour un montant inférieur à celui prévu initialement.

Si la constatation de cette possibilité peut intervenir au-delà de la fin de l'année 2020, il serait néanmoins souhaitable, afin de sécuriser le financement des dernières opérations ainsi programmées, que les arrêtés de subvention soient pris le plus rapidement possible.

Habituellement, les reliquats d'une opération subventionnée sont déterminés au moment de son solde définitif. Ce solde étant souvent long, lourd et complexe, il est proposé d'introduire une étape intermédiaire de réduction d'assiette, c'est-à-dire la réduction du montant d'opération pris en compte dans l'arrêté de subvention.

Cette réduction est décidée par l'Etat sur demande de la Collectivité de Corse qui en propose le montant après analyse des perspectives quant à l'achèvement de l'opération.

Les réductions d'assiettes viendront aussitôt alimenter l'enveloppe des REJB et il sera ainsi possible d'obtenir « immédiatement », à due concurrence, les arrêtés de subvention pour les nouvelles opérations.

Une analyse des opérations PEI en cours a donc été conduite et il est d'ores et déjà possible de proposer les réductions d'assiettes suivantes :

Ex RD Ex RT	intitulés	montants opérations			
		montants initiaux	réductions d'assiettes	nouveaux montants	
Ex RD 420	traversée de A Sarra di Scupamena	6 700 000	1 570 000	5 130 000	solde transmis à la DREAL le 23/10/2020
Ex RD 80	Etudes de la déviation nord de Bastia	1 150 000	1 150 000	0	opération abandonnée
Ex RD 506b	déviations de Folelli - Partie nord	3 000 000	3 000 000	0	opération abandonnée
Ex RT 40	déviations de Pruprà	29 460 000	3 500 000	25 960 000	solde transmis à la DREAL le 6/11/2020
Ex RT 12	aménagement du carrefour de Furiani	15 000 000	4 450 000	10 550 000	projet de solde prêt
Ex RT 11	aménagement du carrefour de Casatorra	15 000 000	2 500 000	12 500 000	certificat pour solde prêt
		<b>70 310 000</b>	<b>16 170 000</b>	<b>54 140 000</b>	

En conclusion, je vous demande de bien vouloir autoriser le Président du Conseil exécutif à demander à l'Etat les six réductions d'assiettes figurant dans le tableau ci-dessus.